

# Cadeaux de Noël à vos clients : les exonérations fiscales possibles

Par **Bercy Infos** < <https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous> >, le 29/11/2019 - **Fiscalité**

Déduction sur le bénéfice imposable, récupération de la TVA... Les cadeaux offerts aux clients à l'occasion des fêtes de fin d'année ouvrent droit à des exonérations fiscales, à certaines conditions et dans certaines limites. On fait le point.

## La déduction du bénéfice imposable

Champagne, chocolat, livres... Les cadeaux offerts à vos clients ou relations d'affaires à l'occasion des fêtes de fin d'année sont déductibles de votre **bénéfice imposable** sous réserve de respecter les trois conditions suivantes :

- ▶ Les cadeaux doivent être faits à des clients en lien avec l'intérêt et la bonne marche de l'entreprise.
- ▶ La valeur des cadeaux ne doit pas être exagérée par rapport à la taille et au chiffre d'affaires de l'entreprise ainsi qu'aux usages de la profession.
- ▶ La distribution des cadeaux ne doit pas être prohibée par une disposition légale ou réglementaire.

Si le montant de l'ensemble des cadeaux excède **3 000 €**, vous êtes tenu de les déclarer sur le **relevé des frais généraux** < <https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2067-sd/releve-des-frais-generaux> > si vous exercez en société. Les micro-entrepreneurs doivent renseigner le cadre F de la **déclaration n°2031** < <https://www.impots.gouv.fr/formulaire/2031-sd/impot-sur-le-revenu> >. Ces déclarations doivent être jointes à la déclaration de résultats.

### À noter

En cas de contrôle fiscal, c'est à vous d'apporter la preuve que les dépenses engagées pour vos cadeaux sont en cohérence avec les relations d'affaires entretenues avec vos clients. Pensez à bien garder vos factures mentionnant le nom des personnes bénéficiaires.

## La récupération de la TVA

En principe, il n'est pas possible de déduire la **TVA** des biens offerts ou cédés à un prix très inférieur à leur prix normal même si l'opération est effectuée dans l'intérêt de l'entreprise.

Cependant, par exception, il est possible de récupérer la TVA sur les cadeaux de faible valeur, offerts à des clients à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Pour en profiter, leur prix ne doit pas excéder **le seuil de 73 € TTC par an et par bénéficiaire**. Au-delà de cette somme, la TVA grevant le cadeau n'est pas déductible.

### À savoir

Ce seuil a été revalorisé en 2021 (anciennement 69 € TTC), proportionnellement à la variation de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages et arrondi à l'euro supérieur. Le seuil actuel de 73 € TTC par an et par bénéficiaire sera en vigueur pendant 5 ans, soit jusqu'en 2025.

## Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

**Bon d'achats et cadeaux aux salariés : les conditions pour ne pas payer de cotisations**

**Comment obtenir un remboursement de crédit de TVA**

## Ce que dit la loi

article 257, 1<sup>o</sup> du 1 du II <

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000006309299)

[cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000006309299](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000006309299)>

du code général des impôts

annexe 4 - article 23 N <

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069576&idArticle=LEGIARTI000032694398)

[cidTexte=LEGITEXT000006069576&idArticle=LEGIARTI000032694398](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069576&idArticle=LEGIARTI000032694398)>

du code général des impôts

TVA < <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1196-PGP.html>>

(Exclusions/limitations du droit à déduction)

cadeaux d'entreprise < <https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6523-PGP>>

(BIC - frais et charges d'exploitation, section 4, IV, B)

Arrêté du 12 octobre 2005 <

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006052569)

[cidTexte=LEGITEXT000006052569](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006052569)> (définition des cadeaux de faible valeur)

Thématiques : [Fiscalité](#)

---

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières... utiles à la gestion de votre activité.

---

Partager la page   

